

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-12

Objet : Agrément du don du fonds Knoepfler-Durutte par la famille Hammen.

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal

En acquérant une maison, sise sur la commune de Mey, qui avait été occupée au 19^e siècle par le compositeur messin Camille DURUTTE, feu le Dr. Jean-Louis HAMMEN et son épouse ont trouvé une importante documentation (correspondances familiales, partition manuscrite, photographies sur papier ou plaques de verre), en grande déshérence.

Le sauvetage du fonds, inventorié dans le cadre de la préparation d'un doctorat, a pu être entrepris grâce notamment au concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, mais compte tenu de la problématique de la conservation pérenne de ces documents fragiles et de leur intérêt historique, la famille HAMMEN a accepté d'en faire don aux Bibliothèques-Médiathèques de Metz, déjà détentrices d'un important patrimoine musical ancien et moderne.

Cet accord est conditionné par la numérisation rapide par les Bibliothèques-Médiathèques de Metz de quelques pièces qui pourraient être utiles à la valorisation du patrimoine de la commune de Mey.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la proposition reçue par courrier de Mme Madeleine HAMMEN, précisée par un courriel de sa fille, Mme Christine HAMMEN.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le don des documents du fonds KNOEPFLER- DURUTTE.
 - **D'ORGANISER** au sein des manuscrits des BMM une « collection Camille DURUTTE »
 - **DE REALISER** la numérisation prioritaire des documents demandés par la famille HAMMEN afin de valoriser la mémoire du compositeur Camille DURUTTE et d'en céder gracieusement le droit d'usage à la famille HAMMEN et à la commune de Mey.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques de Metz
Commissions : Affaires culturelles,
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ